

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

N°CT2023.3/041

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Madame Dominique CARON, Monsieur Alphonse BOYE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Rosa LOPES, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame France BERNICHI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Virginie DOUET à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Frédérique HACHMI à Madame Josette SOL, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne FILLOL .

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/041
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145220-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/041
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145220-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023

N°CT2023.3/041

OBJET : **Affaires générales** - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de véhicules dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par Grand Paris Sud Est Avenir et incluant les communes de Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie, Mandres-les-Roses et le CCAS de Limeil-Brévannes.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-2 et suivants, L.2124-1, L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU ensemble, les décisions du Président n°DC2018/485 du 12 juillet 2018, n°DC2020/441 du 21 juillet 2020 et n°DC2022/756 du 7 juillet 2022 adoptant la convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Paris Sud Est Avenir, quinze de ses communes et le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne et ses avenants successifs ;

CONSIDERANT que, depuis plusieurs années, GPSEA s'est lancé dans une démarche ambitieuse de réduction de son empreinte carbone liée notamment aux déplacements des agents ; qu'aussi, la lutte contre le réchauffement climatique est le fil conducteur de notre conversion vers des déplacements plus propres ;

CONSIDERANT que, pour poursuivre cet engagement, GPSEA a décidé de lancer un marché d'acquisition de véhicules, proposé aux communes du Territoire dans le cadre d'un groupement d'achats ;

CONSIDERANT qu'en effet, par décision du Président n°DC2018/485 du 12 juillet 2018 susvisée, GPSEA a conclu une convention constitutive de groupement de commandes avec quinze de ses communes membres ainsi que le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), afin de s'inscrire dans une politique de mutualisation de certains achats ayant pour but d'aboutir à des économies d'échelle,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/041
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145220-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

l'optimisation et la rationalisation des dépenses publiques, ainsi que la sécurisation des marchés publics ;

CONSIDERANT que cette convention de groupement de commandes a fait l'objet de deux avenants successifs adoptés par décisions du Président n°DC2020/441 du 21 juillet 2020 et n°DC2022/756 du 7 juillet 2022 susvisées, pour intégrer le centre communal d'action sociale (CCAS) de Créteil ainsi que la commune de Limeil-Brévannes et son CCAS ;

CONSIDERANT que ce groupement de commandes dispose d'un large champ d'application en termes de types d'achat et permet la constitution de groupements d'achats à géométrie variable, chaque collectivité pouvant participer à un groupement en fonction de son objet ; qu'à cet effet, une annexe à la convention modifiée listait les achats groupés et désignait, pour chacun d'eux, leurs membres et le coordonnateur désigné ;

CONSIDERANT que s'agissant de l'achat de véhicules, celui-ci regroupe notamment les communes de La Queue-en-Brie, Mandres-les-Roses, Limeil-Brévannes et le CCAS de Limeil-Brévannes ;

CONSIDERANT qu'après la réalisation d'études et d'échanges préalables, l'allotissement a été adapté à la réalité du marché économique ; que cette consultation aboutira à la conclusion d'accords-cadres multi-attributaires à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel, conformément aux dispositions du code de la commande publique susvisées, comme suit et comme détaillé au tableau ci-annexé :

Intitulé du lot	Montant annuel maximum HT par membre du groupement
Lot n°1 : Véhicules légers thermiques et électriques neufs ou d'occasion	Limeil-Brévannes : 150 000,00 € CCAS de Limeil-Brévannes : 100 000,00 € La Queue-en-Brie : 150 000,00 € Mandres-les-Roses : 80 000,00 € GPSEA : 150 000,00 €
Lot n°2 : Véhicules utilitaires thermiques neufs ou d'occasion	Limeil-Brévannes : 150 000,00 € CCAS de Limeil-Brévannes : 100 000,00 € La Queue-en-Brie : 150 000,00 € Mandres-les-Roses : 80 000,00 € GPSEA : 150 000,00 €
Lot n°3 : Véhicules utilitaires électriques neufs ou d'occasion	Limeil-Brévannes : 150 000,00 € CCAS de Limeil-Brévannes : 100 000,00 € La Queue-en-Brie : 150 000,00 € Mandres-les-Roses : 100 000,00 € GPSEA : 150 000,00 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/041
Identifiant télérmission	094-200058006-20230621-lmc145220-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

CONSIDERANT que le montant annuel total maximum s'élève à 1 910 000,00 € HT, répartis comme suit :

- Lot n°1 - Véhicules légers thermiques et électriques neufs ou d'occasion : 630 000,00 € ;
- Lot n°2 - Véhicules utilitaires thermiques neufs ou d'occasion : 630 000,00 € ;
- Lot n°3 - Véhicules utilitaires électriques neufs ou d'occasion : 650 000,00 € ;

CONSIDERANT qu'à titre indicatif, le montant des dépenses en matière d'achat de véhicules était de l'ordre de 440 000,00 € HT pour GPSEA en 2022 ;

CONSIDERANT que l'allotissement des prestations a été configuré de manière à obtenir des lots cohérents, tout en respectant les caractéristiques de ce secteur économique ;

CONSIDERANT que chacun de ces lots donnera lieu à un accord-cadre conclu pour une durée initiale d'une année à partir de la date de notification, reconductible pour trois périodes d'un an ;

CONSIDERANT que le dossier de consultation a été élaboré en concertation avec les communes concernées et approuvé par leurs représentants au sein du groupe de travail ad hoc ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 15 JUIN 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de véhicules dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par Grand Paris Sud Est Avenir et incluant les communes de Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie, Mandres-les-Roses et le CCAS de Limeil-Brévannes, scindée en trois lots comme définis ci-dessus.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres après attribution par la commission d'appel d'offres, ainsi que tout document afférent à leur passation et à leur exécution, au nom et pour le compte de toutes les collectivités membres du groupement de commandes concerné.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/041
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230621-lmc145220-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le lancement d'une seconde procédure, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite (totalement ou partiellement) et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ainsi relancés et tous documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/041
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230621-lmc145220-DE-1-1

Intitulé du lot	LIMEIL-BREVANNES	CCAS DE Limeil-Brévannes	LA QUEUE EN BRIE	MANDRES LES ROSES	GPSEA	TOTAL
Lot n°1 : Véhicules légers thermiques et électriques neufs ou d'occasion	150 000 € HT	100 000€ HT	150 000€ HT	80 000€ HT	150 000 € HT	630 000 € HT
Lot n°2 : Véhicules utilitaires thermiques neufs ou d'occasion	150 000 € HT	100 000€ HT	150 000€ HT	80 000€ HT	150 000 € HT	630 000 € HT
Lot n°3 : Véhicules utilitaires électriques neufs ou d'occasion	150 000 € HT	100 000€ HT	150 000€ HT	100 000€ HT	150 000 € HT	650 000 € HT
TOTAL ANNUEL	450 000€ HT	300 000€ HT	450 000€ HT	260 000€ HT	450 000 € HT	1 910 000 € HT
TOTAL SUR LA TOTALITE DU MARCHE	1 800 000 € HT	1 200 000 € HT	1 800 000€ HT	1 040 000€ HT	1 800 000 € HT	7 640 000 € HT